

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Recensement 2025 : hausse réjouissante

Le dernier recensement est à nouveau encourageant pour la commune de Val-de-Travers avec une hausse de 30 habitants permettant d'atteindre 10'705 habitants à fin 2025. Le Conseil communal poursuit sa politique de promotion de la domiciliation et continue de travailler à l'attractivité de la commune en misant sur des investissements réfléchis.



Augmentation de la population : quelques chiffres

Après une hausse de 32 habitants en 2022, de 99 habitants en 2023 et de 45 habitants en 2024, nous constatons une hausse de 30 habitants l'an dernier pour atteindre 10'705 personnes au 31 décembre 2025, soit une hausse de 0,28 % par rapport à 2024.

En examinant attentivement les données du recensement, nous pouvons observer que le solde du mouvement migratoire est largement positif : si 503 personnes ont quitté la commune (principalement pour une question d'emploi, de départ à l'étranger ou de raisons familiales, selon les réponses obtenues au travers d'un questionnaire), 616 nouvelles et nouveaux habitants se sont installés dans les différents villages de Val-de-Travers (spécialement pour des raisons d'emploi, d'agrandissement du ménage ou de logement). En 2025, notre commune n'a accueilli qu'une seule personne provenant d'Ukraine.

Ce solde de 113 personnes est malheureusement contrebalancé par un mouvement naturel de la population (soit la différence entre le nombre de naissances et de décès) plutôt défavorable : l'an dernier, nous avons recensé 66 naissances contre 149 décès, soit un solde négatif de 83 personnes.

Promotion de la domiciliation et investissements pour renforcer l'attractivité

Depuis 2022, le Conseil communal travaille à la promotion de la domiciliation en collaboration avec le Canton. La dernière campagne à destination des pendulaires semble avoir porté ses fruits car 119 personnes venant de France se sont établies dans notre commune l'an dernier. Les qualités naturelles et humaines de Val-de-Travers continueront toutefois d'être mises en avant régulièrement par les autorités communales.

Cette politique volontariste s'accompagne de nombreux projets qui concernent l'aménagement du territoire, l'accueil extrafamilial, les chauffages à distance, les loisirs ou encore l'accueil de nouvelles entreprises. Plusieurs investissements seront aussi proposés au Conseil général ces prochains mois pour entretenir notre patrimoine et préserver notre attractivité.

Val-de-Travers, le 5 février 2026

LE CONSEIL COMMUNAL

CONTACT | Benoît Simon-Vermot, conseiller communal
Administration, économie et protection de la population

+41 32 886 43 40 | benoit.simon-vermot@ne.ch

